

Numéro spécial

Edito

Sur le Bassin et en particulier à Arcachon, l'actualité est abondante cet hiver : projet de promenade à Eyrac en décembre, publication en janvier du Schéma de Mise Valeur de la Mer (SMVM) qui devient la référence obligatoire du Bassin d'Arcachon, révélation en février d'un très gros avant-projet sur le port à Arcachon.

Il n'était pas possible d'attendre la Lettre de l'ASSA, prévue au printemps pour des raisons de diffusion, pour vous informer et vous expliquer les prises de position que vous avez pu lire ou que vous lirez dans la presse. Soyez assurés que l'ASSA maintiendra sa ligne de conduite : analyser sereinement et œuvrer pour « maintenir et améliorer la qualité des sites naturels et construits de la Ville d'Arcachon ». La crise du tourisme balnéaire qui commence à toucher les côtes les plus urbanisées de France et surtout d'Espagne a fait cet hiver l'objet de différents colloques. Leurs conclusions sont claires : il faut préserver les espaces naturels et la qualité du paysage.

Francis HANNOYER

SMVM

Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Bassin d'Arcachon, dont l'étude a commencé en 1992 et qui vient d'entrer en vigueur, est le document d'urbanisme fondamental qui s'impose à tous les autres.

Les PLU déjà adoptés devront par exemple supprimer toutes les dispositions contraires au SMVM. Les projets, celui du port entre autres, devront s'y conformer.

Le SMVM est évidemment un document destiné à évoluer, mais la signature de dix ministres en bas du document montre bien que cela ne se produira pas très souvent.

Ce schéma "définit les orientations en matière de développement, de protection et d'équipements" sur le territoire des dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon. Son objectif est de permettre un développement équilibré du Bassin.

L'ASSA y a contribué à travers la CEBA, la coordination des principales associations de sauvegarde des communes du Bassin regroupées à l'initiative des ostréiculteurs, évidemment les premiers intéressés par la qualité de l'environnement.

Le SMVM est en effet le fruit de dix années de concertation entre les élus, l'administration, les ostréiculteurs et les associations.

Quelques erreurs, qui s'y sont glissées pour la commune de La Teste, sont en cours de rectification mais la qualité remarquable de ce document a été soulignée par toutes les parties.

Nous aurons, comme les autres associations, à veiller à sa bonne application.

Ceux qui ont Internet peuvent consulter le SMVM sur le site de la Préfecture de l'Aquitaine : www.gironde.pref.gouv.fr

Promenade d'Eyrac

Le développement des pistes cyclables dans les stations touristiques est un fait majeur des dernières décennies. Cela correspond à une forte demande de la clientèle puisque nombre de stations le mettent bien en évidence dans leur communication commerciale.

Certaines stations haut de gamme ont même créé en plein centre une zone sans voiture où les déplacements se font exclusivement avec des moyens non polluants. Circuler à bicyclette y est très chic.

Les pistes ou les itinéraires créés dans les stations balnéaires sont en fait de deux types :

- Des pistes "utilitaires" situées à l'intérieur de la ville permettant d'effectuer en bicyclette les actes de la vie courante et reliant les écoles, la poste, les commerces, le marché, la mairie, la bibliothèque, etc. Elles peuvent être en "site propre", séparées des voitures, mais aussi passer par de petites rues calmes.
- Des pistes de promenade bien intégrées dans le paysage, quasiment toujours situées à l'intérieur, le front de mer étant réservé aux promenades piétonnes qui permettent plus facilement de préserver le site.

La municipalité d'Arcachon avait décidé de créer une piste cyclable en front de mer, C'est l'inverse de ce qui se fait, mais l'expérience pouvait être tentée à condition de bien intégrer l'ensemble et de pouvoir éventuellement revenir en arrière.

Sur la promenade des Abatilles, la piste cyclable s'intégrait bien dans le paysage, tous se sont félicités de la qualité de cette réalisation.

La Municipalité d'Arcachon a voté en décembre 2004 le principe d'une promenade piétonne et cycliste sur la plage d'Eyrac.

Comme nous l'avons expliqué à monsieur le Maire, nous comprenons l'inquiétude des habitants du quartier d'Eyrac et des adhérents de l'ASSA qui nous ont interpellés :

Il s'agit en effet d'un site remarquable constitué d'une plage familiale située devant quelques immeubles et un ensemble de villas dont une dizaine sont répertoriées au PLU pour leurs Eléments Remarquables du Bâti.

Vu ses éléments descriptifs de base, la construction projetée présentait un risque de dégradation du site:

- par son volume : construction d'une passerelle de 10 mètres de large sur pilotis alors que le PLU impose aux propriétés de ce secteur une zone inconstructible en bordure de plage pour protéger le site.
- par son emprise au sol qui réduisait considérablement une plage étroite, voire inexistante, par endroits à marée haute.
- par l'objectif annoncé de "favoriser les déplacements entre les quartiers de l'Aiguillon et du Moulleau en passant par le Centre Ville".

L'ASSA est favorable aux pistes cyclables mais la plage doit rester un lieu de loisir et de promenade préservé des nuisances qu'apporteraient les "déplacements" entre quartiers. Entre l'Aiguillon et le Centre Ville, cette circulation pouvait se révéler importante.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'administration de l'ASSA s'est prononcé

- pour une promenade piétonne à condition que l'ouvrage soit d'une largeur très inférieure à dix mètres, s'intègre bien dans le site de la plage, permette le retour facile à l'état initial et ne réduise pas sensiblement l'usage de la plage.
- pour une piste cyclable sur le boulevard de la Plage après réaménagement et mise en sens unique de celui ci sur le tronçon Rue du Pr Jolyet - Petit port, en direction de l'Aiguillon.

Cette dernière disposition, identique à celle en construction entre la rue Sensevin et Pereire, permet une meilleure préservation du site d'Eyrac et une fonction « déplacement en vélo » plus efficace.

Entre temps le SMVM a modifié la situation puisqu'il prévoit uniquement un "cheminement piétonnier" sur la plage d'Eyrac, excluant donc la possibilité de piste cyclable.

Site Internet

Pour mieux développer ses idées, l'ASSA doit utiliser les moyens de communication modernes.

Notre site est en construction. Quand il sera opérationnel, vous y trouverez la Lettre de l'ASSA, les chroniques du patrimoine, des conseils pour votre maison et votre jardin, etc.

Actuellement la partie architecturale prédomine mais nous parlerons aussi des sites naturels et de la végétation.

Vous pouvez déjà le visiter et suivre son évolution à l'adresse ci-dessous :

<http://www.sauvegarde-arcachon.org>